

**Conseil économique et social**Distr. : Générale
23 décembre 2022Français
Original : Anglais**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement
économique**

Quarante-et-unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Présentation du thème de la cinquante-cinquième
session de la Commission économique pour
l'Afrique****Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique**
Cinquante-cinquième session

Addis-Abeba (hybride), 20 et 21 mars 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

**Dialogue on the thème de la cinquante-cinquième
session de la Commission économique pour
l'Afrique****Document de synthèse****Favoriser la reprise et la transformation en Afrique
pour réduire les inégalités et les vulnérabilités****I. Objectif**

1. Ces dernières années, l'Afrique s'est retrouvée confrontée à une véritable tempête de crises qui se chevauchent, qui sont récurrentes et qui contribuent à la perpétuation sur le continent de niveaux de pauvreté et d'inégalités déjà élevés avant la maladie à coronavirus (COVID-19). L'objet du présent document est de recenser les principales questions liées à la pauvreté et aux inégalités qui alimenteront les débats de la quarante-et-unième réunion du Comité d'experts et de la cinquante-cinquième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, dont le thème est « Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités ». Le document présente l'état de la pauvreté et des inégalités en Afrique, dans le contexte de chocs mondiaux qui se chevauchent, et met en lumière les facteurs aggravants auxquels les pays africains se heurteront, ainsi que les possibilités qui s'offriront à eux, dans leurs efforts tendant à parvenir à un redressement centré sur l'humain.

II. Une véritable tempête de crises qui se chevauchent

2. Alors que le monde était encore aux prises avec la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine a éclaté début 2022. Les effets de ces deux chocs ont été exacerbés par la fréquence et l'intensité accrues des catastrophes naturelles dans le monde. Ensemble, les trois chocs qui se chevauchent ont poussé davantage de personnes dans l'extrême pauvreté et ont accru les inégalités partout dans le monde. L'Afrique est encore plus en retard sur les autres

* E/ECA/COE/41/1.

** E/ECA/CM/55/1/Rev.1.



régions, le continent abritant à présent la plus forte proportion de pauvres dans le monde, toutes régions confondues. L'apparition d'un grand nombre de personnes nouvellement tombées dans la pauvreté et devenues vulnérables rend plus difficile encore la réduction du fossé entre riches et pauvres. Les inégalités restent un défi qui persiste.

3. Les coûts de cette triple crise sont élevés, comme en témoigne l'augmentation du nombre de personnes nouvellement tombées dans la pauvreté et devenues vulnérables. L'objectif de sortir les personnes vulnérables de cette situation reste éloigné, en raison de la détérioration de la situation macroéconomique. Alors qu'existe un besoin accru de dépenses pour réduire les conséquences fâcheuses des crises, la marge de manœuvre budgétaire disponible est limitée.

4. Dans ce contexte, il devient de plus en plus improbable de pouvoir atteindre les objectifs d'éradication de l'extrême pauvreté et de réduction des inégalités en seulement 8 ans, comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). La pauvreté et les inégalités en Afrique mettent gravement en péril la prospérité, la paix et la sécurité, et plus largement le contrat social. Il est donc urgent de promouvoir un nouveau modèle de développement centré sur l'humain et d'axer les stratégies nationales et régionales de développement sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

III. État de la pauvreté et des inégalités

5. Les niveaux de pauvreté et d'inégalité en Afrique étaient élevés même avant les récentes crises mondiales. La pauvreté s'est aggravée et les inégalités se sont creusées sur le continent au milieu de ces crises qui se chevauchent. Se remettre des répercussions négatives de ces crises peut prendre des années, si des mesures urgentes ne sont pas prises aux niveaux mondial et national. Il est particulièrement inquiétant de constater que les non-pauvres en Afrique courent un risque élevé de basculer dans la pauvreté dès qu'il y a des chocs.

A. Plus d'un demi-milliard d'Africains vivent toujours dans une extrême pauvreté

6. L'Afrique a fait des progrès significatifs dans la réduction de la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (moins de 2,15 dollars des États-Unis par jour et par personne). Entre 2000 et 2019, la part de la population du continent vivant dans l'extrême pauvreté a baissé de 53,4 % à 40,1 %. Néanmoins, le nombre absolu de pauvres reste élevé : aujourd'hui, 546 millions de personnes vivent encore dans la pauvreté, ce qui représente une augmentation de 74 % depuis 1990. En 2022, l'Afrique comptait plus de la moitié des pauvres dans le monde (54,8 %), le continent étant suivi de l'Asie du Sud (37,6 %).

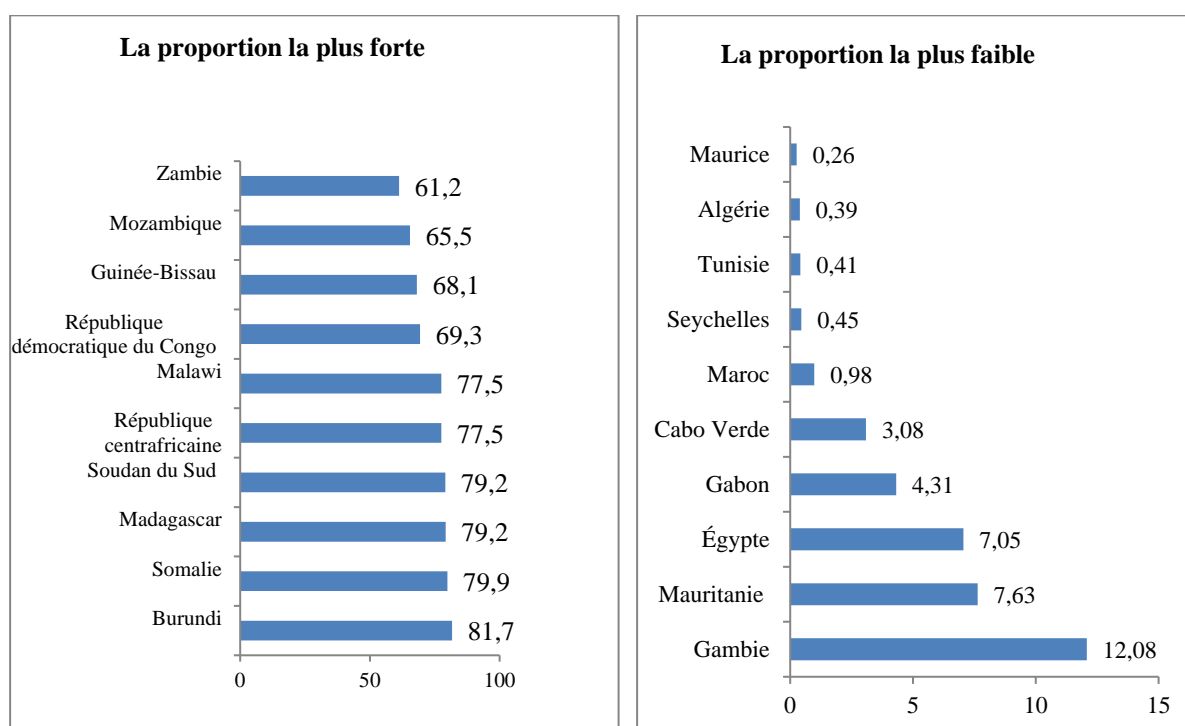
7. La répartition de l'extrême pauvreté en Afrique est très inégale. Au niveau sous-régional, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest comptent près des trois quarts des Africains vivant dans la pauvreté (73 %). La région de l'Afrique de l'Est compte à elle seule 41 % du nombre total de pauvres, ce qui s'explique en partie par le fait que quatre pays fortement peuplés de l'Afrique de l'Est (Éthiopie, Madagascar, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) comptent 18 % de la population pauvre totale du continent. Sur les 21 pays définis comme fragiles et touchés par des conflits, 17 se trouvent en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, ce qui constitue un facteur de risque potentiel d'aggravation de la pauvreté et des inégalités. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté était le plus faible en Afrique australe et en Afrique du Nord (respectivement, 16 millions et 17 millions de personnes).

8. Les 10 pays ayant les niveaux de pauvreté les plus élevés en Afrique sont, par ordre décroissant de pourcentage, le Burundi, la Somalie, Madagascar, le Soudan du Sud, la République centrafricaine, le Malawi, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau, le Mozambique et la Zambie, dans chacun desquels entre 60 % et 82 % de la population est pauvre (voir figure I). Ensemble, ces 10 pays comptent les deux tiers des pauvres africains (64,9 %). À l'autre extrémité de l'échelle, les niveaux de pauvreté les plus faibles en Afrique, par ordre croissant de pourcentage, se trouvaient à Maurice, en Algérie, en Tunisie, aux Seychelles, au Maroc, au Cabo Verde, au Gabon, en Égypte, en Mauritanie et en Gambie. La plupart de ces pays (à l'exception de la Gambie) sont des pays à revenu intermédiaire, où le seuil de 2,15 dollars peut avoir entraîné une sous-estimation de l'étendue de la pauvreté.

Figure I

Pays ayant la plus forte et la plus faible proportion de pauvres, 2022

(en pourcentage de la population)



Source : Calculs de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à partir de la base de données PovcalNet de la Banque mondiale (consultée en novembre 2022).

B. La pauvreté est concentrée dans les pays à revenu intermédiaire inférieur

9. Les niveaux de pauvreté les plus élevés en Afrique sont enregistrés dans les pays à revenu intermédiaire inférieur, qui comptent ensemble plus de la moitié de la population pauvre totale en Afrique (52,2 %). Les pays à faible revenu comptent une proportion plus faible de pauvres en Afrique (45,0 %) que les pays à revenu intermédiaire inférieur. Même si les pays à revenu intermédiaire supérieur ne comptent que 2,7 % de la population pauvre totale en Afrique, certaines des plus grandes disparités de revenus sur le continent se trouvent dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, comme l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie.

10. Parmi les pays à revenu intermédiaire, l'extrême pauvreté était élevée dans des pays tels que le Congo (60,6 %), l'Angola (54,7 %), le Nigéria (46,3 %) et le Zimbabwe (41,3 %), où les activités extractives, dont l'effet de réduction de la pauvreté est moindre, entrent pour une part importante dans le produit intérieur brut (PIB). Les niveaux de pauvreté sont également élevés dans les 21 pays fragiles et sujets aux conflits d'Afrique, qui, ensemble, comptent 58,4 % des pauvres en Afrique. Les conflits et l'insécurité sont des facteurs aggravants de la pauvreté et des inégalités.

C. Dix-huit millions d'Africains sont tombés dans la pauvreté en 2022

11. Les crises récentes, notamment la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, ont poussé davantage de personnes sous le seuil de pauvreté en Afrique. De manière alarmante, en 2019 et 2020, à la suite de l'épidémie de COVID-19, 62 millions de personnes sont tombées dans la pauvreté en un an seulement. Si le nombre de pauvres a diminué en 2020 et 2021, grâce à la reprise de la croissance économique, il est reparti à la hausse à partir de 2021.

12. En 2022, 18 millions de pauvres supplémentaires sont apparus en Afrique. L'effet était le plus important en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, où, respectivement, 7,1 et 6,3 millions de personnes sont tombées dans la pauvreté, ces deux sous-régions étant suivies de l'Afrique centrale (3,7 millions), de l'Afrique du Nord (0,6 million) et de l'Afrique australe (0,5 million). La moitié des personnes poussées dans la pauvreté en 2022 proviennent de 10 pays (Burkina Faso, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie et Zambie). Les effets des crises ont aussi été importants dans les pays à revenu intermédiaire, comme le Kenya, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie.

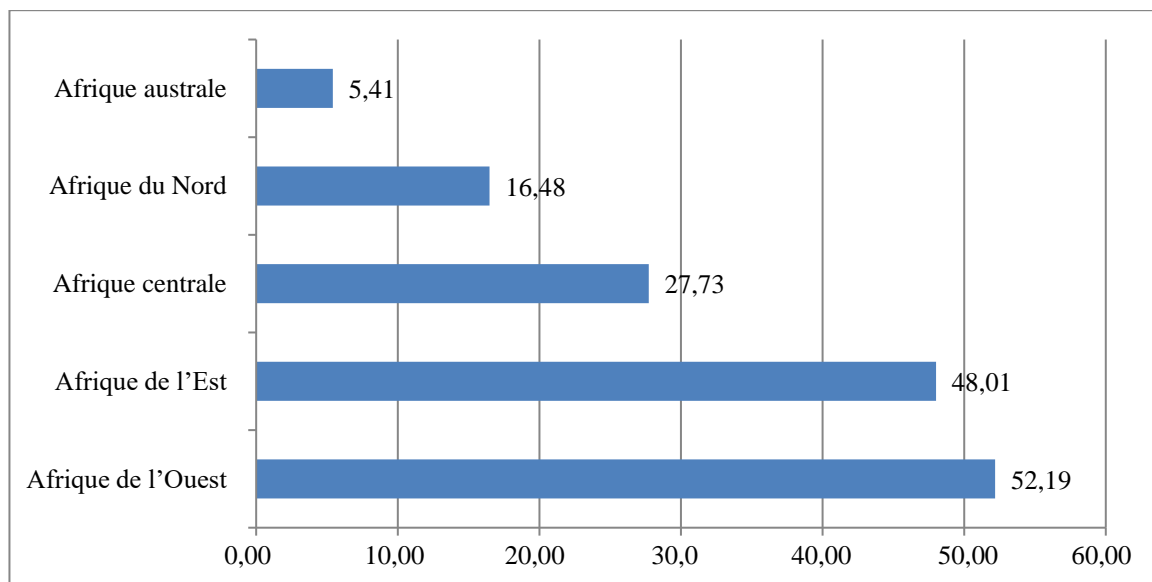
D. Jusqu'à 149 millions de non-pauvres risquent de tomber dans la pauvreté

13. Dans le contexte actuel de chocs mondiaux, beaucoup de ceux qui ne sont pas pauvres courent un risque élevé de tomber dans la pauvreté. Le continent compte jusqu'à 149 millions de non-pauvres, soit l'équivalent de 10 % de la population africaine en 2022, dont le revenu est supérieur de 20 % au seuil de pauvreté (à savoir 2,58 dollars par jour et par personne) et qui courent donc un risque élevé de tomber dans la pauvreté. En Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, respectivement 48 millions et 52 millions de personnes risquent de tomber dans la pauvreté, soit 67 % du nombre total pour l'Afrique (voir figure II). L'Afrique australe est la sous-région qui compte le nombre le moins élevé, avec 5,4 millions de personnes pouvant tomber dans la pauvreté. Au total, ce sont 695 millions de pauvres et de non-pauvres, soit la moitié de la population africaine, qui courent le risque d'être poussés davantage dans la pauvreté.

Figure II

Nombre de personnes pouvant tomber dans la pauvreté, par sous-région, 2022

(en millions)

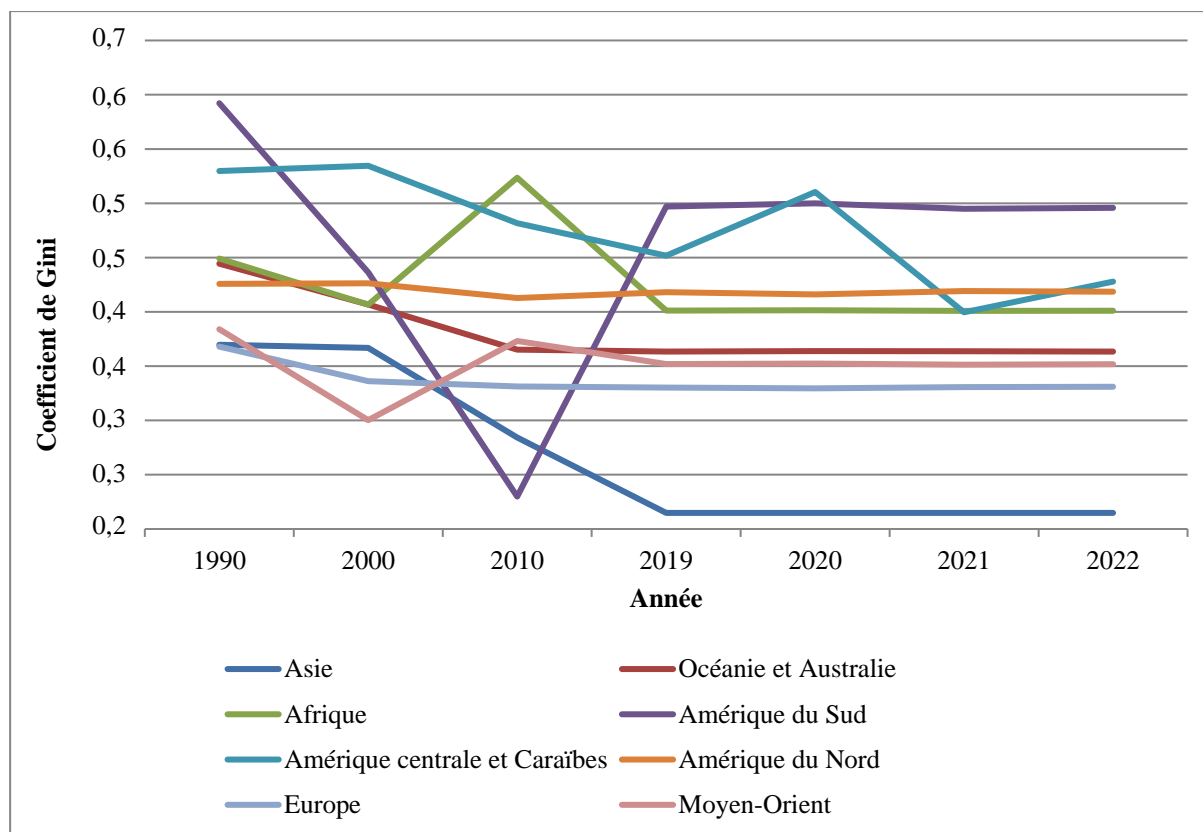


Source : Calculs de la CEA à partir de la base de données PovcalNet de la Banque mondiale (consultée en novembre 2022).

E. Les inégalités de revenus demeurent élevées

14. L'Afrique se caractérise par de fortes inégalités, même pendant les périodes de forte croissance. La croissance économique la plus forte en Afrique a été enregistrée entre 2000 et 2010, avec un taux annuel moyen de 5,5 %, mais cette croissance s'est accompagnée d'un creusement des inégalités. Mesurée par le coefficient de Gini, les niveaux d'inégalités en Afrique, bien qu'ayant baissé après 2010, restent élevés, à 0,40 aujourd'hui, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale (0,30), mais inférieur au taux en Amérique du Sud (0,50), en Amérique centrale et aux Caraïbes (0,43) et en Amérique du Nord (0,42) (voir figure III).

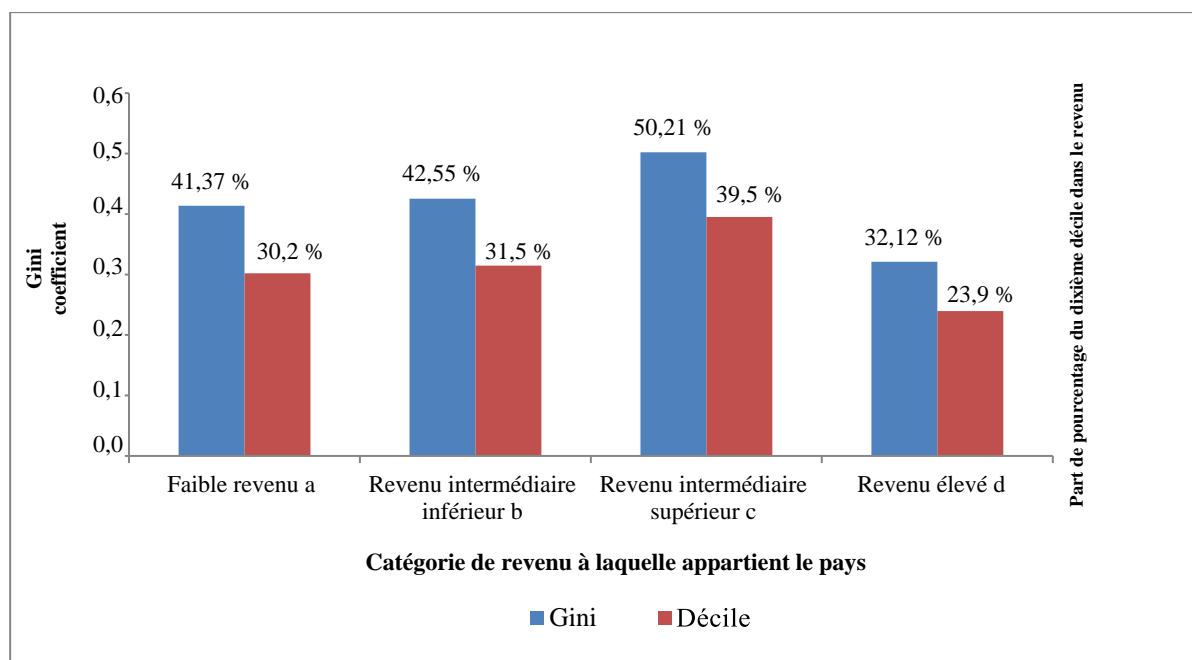
Figure III
Inégalités de revenus dans le monde, 1990-2022



Source : Calculs de la CEA à partir de la base de données PovcalNet de la Banque mondiale (consultée en novembre 2022).

15. Les inégalités de revenus sont les plus fortes en Afrique australe (0,61), où elles sont bien supérieures à la moyenne africaine, suivie de l'Afrique centrale (0,45) et de l'Afrique de l'Est (0,41). Elles sont les plus faibles en Afrique du Nord (0,32) et en Afrique de l'Ouest (0,36). C'est dans les pays à revenu intermédiaire de l'Afrique que les inégalités de revenus sont les plus fortes (voir figure IV), ce qui laisse penser que la croissance économique n'a pas été suffisante dans ces pays pour réduire les inégalités de revenus.

Figure IV

Inégalités de revenus par niveau de revenu du pays

Source : Calculs de la CEA à partir de la base de données PovcalNet de la Banque mondiale (consultée en novembre 2022).

Note : Les colonnes du coefficient de Gini reflètent l'incidence des inégalités de revenus (allant de 0 pour une égalité parfaite à 1 pour une inégalité extrême). Les colonnes du dixième décile reflètent la part de revenu détenue par les 10 % ayant les revenus les plus élevés dans la population. Par exemple, dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, les 10 % de la population ayant les revenus les plus élevés possédaient 39,5 % des revenus.

^a *Faible revenu* : Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie.

^b *Revenu intermédiaire inférieur* : Algérie, Angola, Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Ghana, Kenya, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tunisie, Zimbabwe.

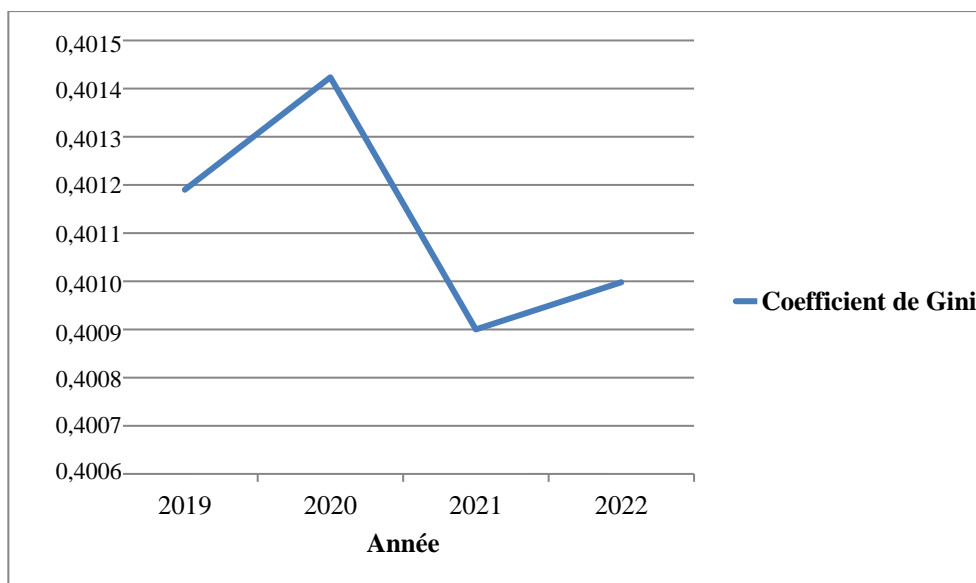
^c *Revenu intermédiaire supérieur* : Afrique du Sud, Botswana, Gabon, Maurice, Namibie.

^d *Revenu élevé* : Seychelles.

16. Parmi les pays pour lesquels des données sont disponibles, sur les 10 pays ayant les niveaux les plus élevés d'inégalités de revenus, 7 se trouvent en Afrique australe (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Namibie, Mozambique et Zambie), 2 en Afrique de l'Ouest (Sao Tomé-et-Principe et Guinée-Bissau) et 1 en Afrique centrale (République centrafricaine). Parmi les pays d'Afrique australe, 3 sont des pays à revenu intermédiaire supérieur (Afrique du Sud, Botswana et Namibie), ce qui met en évidence l'incidence limitée de la croissance économique sur la réduction des inégalités. Depuis 2019, les inégalités de revenus évoluent de manière marginale (voir figure V). Elles ont augmenté en 2019 et 2020, puis ont diminué avant d'augmenter légèrement après 2021.

Figure V

Inégalités de revenus en Afrique, 2019-2022



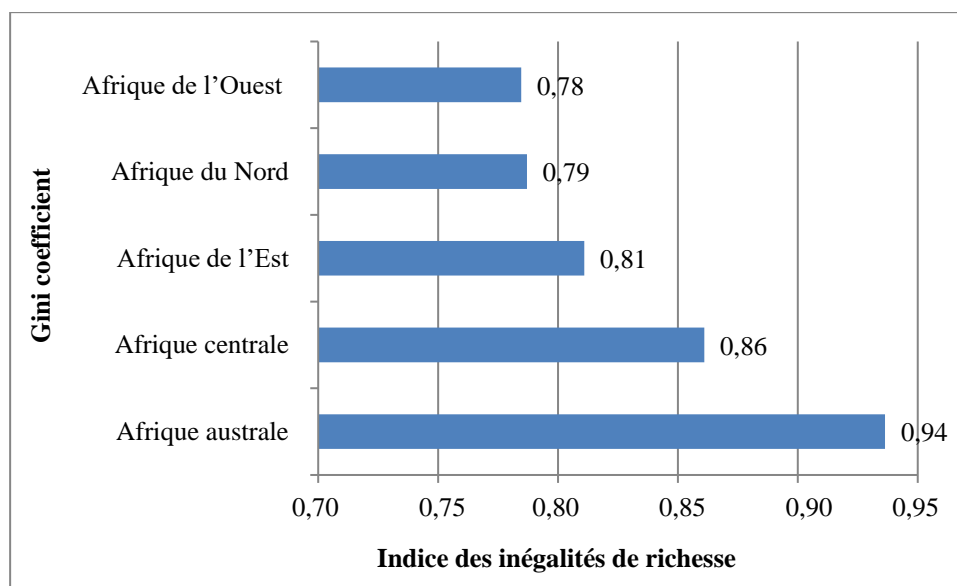
Source : Calculs de la CEA à partir de la base de données PovcalNet de la Banque mondiale (consultée en novembre 2022).

F. Les inégalités de richesse sont bien plus importantes que les inégalités de revenus en Afrique

17. Les inégalités de richesse sont extrêmement élevées en Afrique. Au niveau sous-régional, le plus haut niveau d'inégalités de richesse, comme c'est le cas pour les inégalités de revenus, se trouve en Afrique australe (coefficient de Gini de 0,93) (voir figure VI). L'Afrique de l'Ouest a les plus faibles inégalités de richesse, bien qu'elle ait la deuxième plus forte concentration de personnes pauvres sur le continent.

18. En ce qui concerne les niveaux de revenu des pays, les inégalités de richesse les plus fortes se trouvent dans les pays à revenu intermédiaire supérieur et à revenu élevé, où les coefficients de Gini sont respectivement de 0,85 et 0,81. Les plus faibles se trouvent dans les pays à revenu intermédiaire inférieur (0,78) et à faible revenu (0,79).

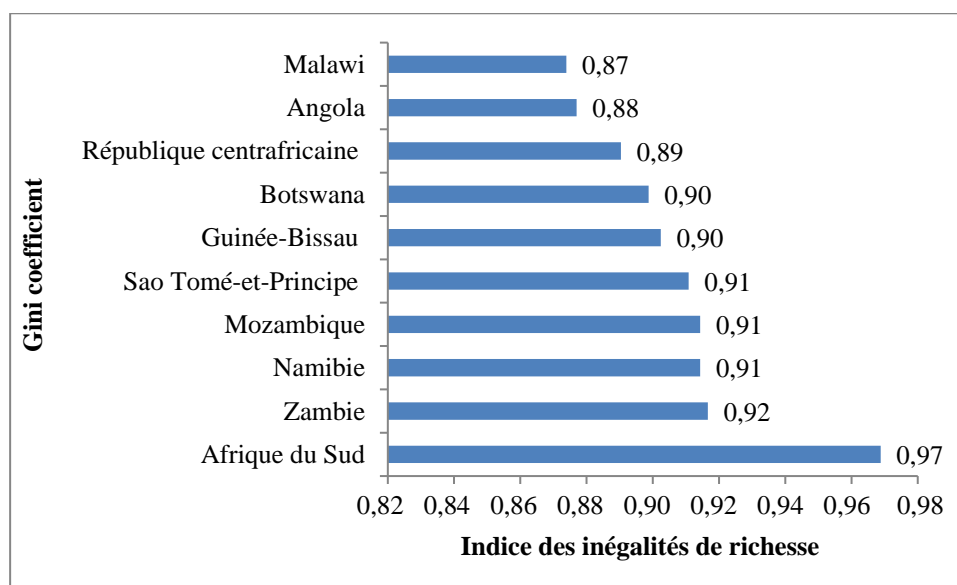
Figure VI

Inégalités de richesse en Afrique, par sous-région

Source : Calculs de la CEA à partir de la base de données de l'Indice d'inégalité mondiale de la Banque mondiale (consultée en novembre 2022).

19. Sur les 10 pays ayant les plus hauts niveaux d'inégalités de richesse, 7 se trouvent en Afrique australe (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie et Zambie), 2 en Afrique de l'Ouest (Guinée-Bissau et Sao Tomé-et-Principe) et 1 en Afrique centrale (République centrafricaine) (voir figure VII). Sur ces 10 pays, 8 figurent également parmi les 10 pays ayant les niveaux les plus élevés d'inégalités de revenus. Dans ces 8 pays, l'ampleur des inégalités de richesse est plus grande que celle des inégalités de revenus.

Figure VII

Pays ayant les plus fortes inégalités de richesse en Afrique

Source : Calculs de la CEA à partir de la base de données de l'Indice d'inégalité mondiale de la Banque mondiale (consultée en novembre 2022).

G. L'inégalité entre les sexes s'est accentuée dans le contexte des crises récentes

20. Compte tenu du niveau déjà élevé d'inégalité entre les sexes qui existait avant le début des différentes crises, les femmes sont devenues particulièrement vulnérables au fil des crises de ces dernières années. Par exemple, en Afrique, au deuxième trimestre de 2020, la pandémie a entraîné une chute des heures travaillées de respectivement 19 % et 15 % pour les femmes et les hommes, ce qui a encore creusé l'écart entre les sexes en matière d'heures travaillées. Bien que les heures travaillées par les femmes et les hommes aient augmenté depuis lors, elles restent inférieures à leur niveau d'avant la pandémie.

21. L'Organisation internationale du Travail a estimé que les revenus des travailleurs du secteur non structuré de l'économie ont diminué de 81 % au cours du premier mois de la pandémie, les femmes ayant pâti le plus de cette diminution.

22. En outre, plus des deux tiers de l'ensemble du travail de soins familiaux non rémunérés en Afrique était assumé par les femmes avant la pandémie, et le fait de s'occuper de parents malades et de jeunes enfants qui sont gardés à la maison, les écoles et les garderies étant fermées à cause de la COVID-19, a alourdi cette charge de travail. La combinaison de normes sociales et de la fracture numérique entre les sexes en matière d'accès à l'Internet et à la technologie mobile a limité la capacité des filles à poursuivre leur apprentissage pendant la pandémie. La guerre en Ukraine a aggravé encore plus les menaces qui pèsent sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, vu ses effets négatifs sur la sécurité alimentaire et énergétique des ménages, domaines dont les femmes sont souvent responsables.

IV. Facteurs aggravants qui accroissent la pauvreté et creusent les inégalités

23. L'ampleur de la pauvreté est immense et les inégalités restent élevées. Les principaux facteurs aggravants de cette situation, tant structurels que circonstanciels (c'est-à-dire liés à l'exposition aux chocs), sont mis en évidence ci-dessous.

A. Faible effet de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté

24. L'effet de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté a été plus faible en Afrique que dans d'autres régions. La prédominance d'une croissance tirée par des industries à forte intensité de capital et des industries d'extraction de ressources explique en partie les faibles élasticités croissance-pauvreté. En outre, la situation d'où est partie l'Afrique, à savoir celle de niveaux élevés de la pauvreté et des inégalités, a contribué à limiter l'incidence de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

25. L'Afrique a le taux de croissance démographique annuel le plus élevé au monde (2,5 %) et les projections sont que la population du continent atteindra 2,9 milliards d'habitants à l'horizon 2050. En outre, la population en âge de travailler (25-64 ans) est en augmentation en Afrique. Il pourrait donc y avoir un dividende démographique qui accélère la croissance, mais seulement si la population en âge de travailler est instruite, en bonne santé et peut accéder à un emploi productif.

B. Une marge de manœuvre budgétaire étroite pour lutter contre la pauvreté et les inégalités

26. Les pays africains continuent de faire face à une baisse de leurs revenus, à un surendettement croissant et à une marge de manœuvre budgétaire de plus en plus réduite. Leur capacité à lutter contre la pauvreté, de manière proactive ou réactive, est donc limitée. En 2022, le ratio entre la dette publique et le PIB en Afrique était de 64,5 %, ce qui, bien qu'inférieur de 1,4 point de pourcentage à celui de 2021, reste nettement supérieur au chiffre d'avant la pandémie, en 2019 (57,1 %). Le déficit budgétaire de la région est de 4,6 % du PIB, ce qui, bien qu'inférieur à ce qu'il était en 2020 et 2021, reste supérieur à son niveau d'avant la pandémie, en 2019 (4,2 %).

27. Les crises mondiales récentes ont réduit la marge de manœuvre budgétaire des pays, limitant encore plus la capacité de leurs gouvernements à financer la protection sociale. Environ 83 % des Africains ne bénéficient d'aucune protection sociale. Les pays africains ont effectivement intensifié leur réponse à la pandémie en doublant, en moyenne, leurs dépenses budgétaires en portant celles-ci à 3,3 % du PIB. Toutefois, sur la base des données de 30 pays africains, les dépenses moyennes par habitant consacrées à la protection sociale étaient inférieures de 10 dollars à ce qu'elles étaient ailleurs dans le monde et étaient trop faibles pour augmenter de manière significative la consommation des pauvres et permettre à ceux-ci de sortir de la pauvreté.

C. Barrières financières et commerciales mondiales

28. Les États africains sont confrontés à des coûts d'emprunt parmi les plus élevés au monde, en raison de la partialité dont font preuve les agences de notation à l'encontre des économies africaines, ce qui limite considérablement la capacité de celles-ci à accéder à des financements pour faire face aux chocs. En outre, la plupart des pays africains se heurtent à des barrières commerciales mondiales qui les empêchent de développer leur capacité de production. En moyenne, les coûts du commerce sont plus élevés pour les pays africains que pour les autres pays en développement. Le commerce peut être un puissant moteur de réduction de la pauvreté, du fait qu'il permet de réaliser des gains d'efficacité grâce à des investissements plus importants, des transferts de technologie et de meilleurs termes de l'échange. Les coûts du commerce ont une incidence négative sur le caractère abordable des coûts de biens commercialisables, ce qui, à son tour, réduit le bien-être des plus pauvres.

D. Crise du coût de la vie

29. La dépendance de l'Afrique vis-à-vis des importations rend le continent vulnérable aux chocs des prix des produits de base. En 2021, 39 pays africains étaient des importateurs nets de produits alimentaires. En outre, en 2021, l'Afrique n'a exporté que 5,7 milliards de dollars de produits pétroliers raffinés, mais en a importé pour plus de 44 milliards. Dans ce contexte, les chocs mondiaux se répercutent sur les pauvres en Afrique au travers de l'inflation qui, en 2022, s'élevait à 12,3 %, soit beaucoup plus que la moyenne mondiale de 6,7 %. Étant donné que les ménages africains consacrent jusqu'à 40 % de leurs revenus à l'alimentation, les effets des crises mondiales ont durement touché les ménages les plus pauvres d'Afrique. En 2022, un nombre impressionnant de 310 millions d'Africains souffraient d'une forme ou d'une autre d'insécurité alimentaire et 6 millions d'Africains connaissaient la faim extrême. En outre, les chocs sanitaires et les pertes de revenus qui en résultent peuvent maintenir les ménages dans un état permanent d'appauvrissement en Afrique. La part des frais à la charge des patients constitue 36 % des dépenses de santé dans les pays

africains, contre une moyenne mondiale de 22 %. Chaque année, 11 millions d'Africains tombent dans la pauvreté en raison du montant élevé de la part des frais de santé qui est à leur charge.

E. Les graves conséquences des changements climatiques

30. Les changements climatiques accentuent la pauvreté par leurs effets sur les vies, les moyens de subsistance et les économies. Au cours des 50 dernières années, les risques liés à la sécheresse ont coûté la vie à plus d'un demi-million de personnes et ont entraîné pour les économies des pertes de plus de 70 milliards de dollars en Afrique. Jusqu'à 118 millions d'Africains extrêmement pauvres pourraient être exposés à la sécheresse, aux inondations et aux chaleurs extrêmes d'ici à 2030. Les phénomènes climatiques ont aussi provoqué la migration ou le déplacement de plus de 85 millions de personnes dans la région. La hausse des températures a, depuis 1961, contribué de façon critique à une réduction de 34 % de la croissance de la productivité agricole en Afrique. Les pays côtiers africains sont également confrontés à des menaces liées au climat pour leurs économies bleues, notamment dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture, du tourisme, des ports, de l'extraction minière côtière et de l'énergie.

F. Risques de conflit et d'insécurité

31. Les conflits et l'insécurité continuent de constituer des obstacles à la réduction de la pauvreté en Afrique. En 2021, des conflits armés se déroulaient dans 46 États du monde, dont 18 en Afrique (hors Afrique du Nord). La même année, 19 conflits armés de haute intensité se déroulaient dans le monde, dont 12 en Afrique (hors Afrique du Nord). En outre, 5 pays africains figuraient parmi les pays les moins pacifiques dans le monde, selon l'édition 2022 de l'Indice mondial de la paix. En outre, 5 des 10 pays les plus touchés par le terrorisme se trouvent en Afrique. Dans le contexte des chocs en cours, l'insécurité alimentaire a été associée à l'accroissement de l'instabilité politique.

V. Redressement et transformation centrés sur l'humain

32. Les chocs pourraient laisser des effets permanents et entraîner un recul en matière de progrès économique et social. Les pays doivent donc renforcer leur résilience et se remettre de ces chocs rapidement. L'élaboration des politiques doit passer, pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, d'une réponse réactive (par la redistribution) à une prévention proactive (avant la redistribution) de la pauvreté et des inégalités. Le redressement en Afrique doit donc être axé sur des politiques centrées sur l'humain et sur un mode de développement résilient, inclusif et durable. Les options stratégiques qui suivent offrent des possibilités à cet égard.

A. Mettre en œuvre des politiques macroéconomiques favorables aux pauvres et inclusives

1. Effectuer des dépenses budgétaires ciblées et efficaces pour réduire la pauvreté

33. Compte tenu des contraintes budgétaires, les dépenses devraient être concentrées sur l'aide aux plus vulnérables, notamment grâce à un meilleur ciblage et une plus grande efficacité. Une aide sociale à court terme est

nécessaire pour soutenir les plus vulnérables, mais il est essentiel de passer à des politiques nationales de protection sociale globales et soutenables sur le plan budgétaire. Le programme de protection sociale Takaful et Karama en Égypte, par exemple, a permis de réduire de 12 % la probabilité que les ménages inscrits dans ce programme tombent sous le seuil de pauvreté, tout en augmentant considérablement la consommation des ménages. En outre, les régimes de protection sociale contributifs doivent être adaptés de toute urgence, afin que les travailleurs du secteur non structuré puissent y accéder plus facilement et à un coût abordable. Il est également possible de remédier à l'inefficacité des dépenses en recourant aux technologies numériques pour mieux cibler la protection sociale.

2. Réduire la vulnérabilité à la pauvreté de manière préventive afin de renforcer la résilience face aux chocs futurs

34. La capacité des ménages à gérer les risques est limitée parce qu'ils n'ont que peu ou pas d'accès aux marchés réglementés de l'assurance ou du crédit et qu'ils s'appuient souvent sur des stratégies d'adaptation informelles. Il est particulièrement important d'investir dans des politiques préventives pour atténuer les effets des chocs, en fournissant des biens publics, tels que les soins de santé, l'éducation et la protection sociale. Il est particulièrement important de disposer d'une couverture contre les risques liés aux chocs sanitaires. Le régime d'assurance-maladie communautaire du Rwanda, par exemple, a permis de réduire la part des frais que paye un patient de jusqu'à 83 % des dépenses moyennes de soins de santé par habitant. Le développement de la fabrication locale de médicaments est essentiel pour améliorer la résilience dans le domaine de la santé. Les débouchés commerciaux dans le secteur des soins de santé et du bien-être en Afrique représenteront une valeur estimée à 259 milliards de dollars d'ici à 2030 et recèlent le potentiel de créer 16 millions d'emplois. L'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et de l'Agence africaine des médicaments offre des possibilités importantes à cet égard.

3. Contenir les répercussions des pressions inflationnistes sur les pauvres

35. Il est essentiel de contenir les pressions inflationnistes pour éviter aux pauvres et à des non-pauvres de tomber dans la pauvreté. Les banques centrales africaines sont actuellement confrontées au défi majeur de trouver un équilibre entre la prévention de l'inflation et la promotion de la croissance. Les réponses qui ont été apportées aux crises récentes pourraient être maintenues et renforcées. Par exemple, la Banque de Maurice a créé la Mauritius Investment Corporation en juin 2020 avec un capital de départ de 2 milliards de dollars. La Mauritius Investment Corporation s'est avéré être un outil déterminant pour protéger le secteur financier et les moyens de subsistance, par la création d'un portefeuille national des investissements et en apportant un soutien financier crucial aux grandes entreprises dans les moments difficiles. La Mauritius Investment Corporation, qui est membre associé du Forum international des fonds souverains depuis septembre 2022, a contribué au maintien de la stabilité financière et à l'atténuation des conséquences du ralentissement de l'activité dans les principaux secteurs économiques.

4. Accélérer l'inclusion financière pour réduire la pauvreté et les vulnérabilités

36. L'exclusion financière limite la capacité des pauvres à épargner, investir, rembourser leurs dettes et faire face aux risques en toute responsabilité. Favoriser l'inclusion financière par la promotion des systèmes de paiement électronique constitue une possibilité majeure de renforcement de la résilience des ménages pauvres. On a constaté que l'inclusion financière réduisait la pauvreté en Afrique en apportant une richesse nette et des avantages sociaux plus importants aux pauvres. On a constaté que l'amélioration de l'inclusion

financière réduisait de 27 % la probabilité que les ménages soient pauvres au Ghana. Au Kenya, M-Pesa est utilisé par 96 % de la population et a permis à près de 190 000 ménages de sortir de la pauvreté. En 2021, la majorité (70 %) des transactions bancaires mobiles dans le monde ont eu lieu en Afrique. La croissance rapide des comptes d'argent mobile sur le continent offre une possibilité considérable d'étendre l'inclusion financière au profit des ménages pauvres et vulnérables.

B. Assurer l'accès au financement pour un redressement inclusif

1. Taxer équitablement, supprimer les niches et élargir l'assiette fiscale

37. Il est essentiel de supprimer les niches fiscales. On estime que l'Afrique perd chaque année entre 40 milliards et 80 milliards de dollars en raison de l'évasion fiscale. En outre, les flux financiers illicites doivent être combattus de toute urgence, parce qu'ils représentent des pertes de 88,6 milliards de dollars par an, ce qui équivaut à la moitié du déficit de financement des objectifs de développement durable en Afrique. Les pays doivent accroître la diversité des contribuables dans leur assiette fiscale, afin d'y inclure ceux des secteurs agricole, non structuré et des ressources naturelles. Les technologies de l'information pourraient être utilisées pour faire entrer davantage d'agents économiques dans le système fiscal et le développement de l'économie numérique pourrait accroître les recettes.

38. En outre, les réglementations relatives à la taxe à la valeur ajoutée (TVA) doivent être revues, étant donné que l'efficacité de la collecte de la TVA est bien inférieure à 50 % dans la plupart des pays africains. Le Soudan s'est engagé dans un programme de réforme fiscale en 2019 avec l'appui technique de la CEA, ce qui a conduit à une augmentation des recettes fiscales en pourcentage du PIB qui atteindra, selon les estimations, 6 % d'ici la fin de 2022. La mise en œuvre et la généralisation d'autres impôts indirects peuvent avoir des retombées importantes. Par exemple, la réforme éthiopienne des droits d'accise, avec l'appui de la CEA, par l'adoption d'une nouvelle loi en 2019 et l'entrée en vigueur de celle-ci en 2020, a permis de doubler les recettes tirées des droits d'accise, par rapport au niveau de référence de 2019.

2. Déplacer la charge fiscale pour lutter contre les inégalités de richesse

39. Les impôts progressifs, en particulier les impôts directs sur le revenu, y compris les impôts sur la fortune et l'imposition des revenus du capital, sont un moyen essentiel pour les gouvernements de réduire les inégalités à court terme. Le Kenya, le Lesotho et la République-Unie de Tanzanie ont tous réduit leurs niveaux d'inégalité de bien plus de 5 % grâce à des structures d'impôt sur le revenu progressif et à un recouvrement important de l'impôt sur le revenu. Si les gouvernements de l'Afrique de l'Est augmentaient leurs recettes fiscales de seulement 1 % de leur PIB par une augmentation des impôts sur les personnes les plus riches et sur les plus grandes entreprises, ils percevraient 4,9 milliards de dollars supplémentaires chaque année pendant les cinq prochaines années.

40. Il existe une marge considérable pour étendre les taxes immobilières, qui ne contribuent qu'à hauteur de 0,3 % au PIB. Des mesures doivent être prises pour éliminer les obstacles actuels à la fiscalité foncière et immobilière, notamment l'inadéquation des données et des pratiques d'évaluation et l'enregistrement incomplet des biens immobiliers. Presque tous les pays africains ont des droits de mutation ou de timbre et la plupart ont une taxe sur la plus-value. Néanmoins, seuls une quinzaine de pays africains ont introduit une taxe foncière (distincte des taxes immobilières), ce qui laisse penser qu'il existe un potentiel inexploité.

3. Tirer parti du financement de l'action climatique afin de réduire les risques pour les plus pauvres et les plus vulnérables

41. L'atténuation des effets des phénomènes climatiques extrêmes sera essentielle pour lutter contre le risque de pauvreté en Afrique. Le continent a besoin de 20 milliards à 30 milliards de dollars par an jusqu'en 2030 pour lutter contre les changements climatiques. L'engagement pris en 2009 de verser 100 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique n'a pas été traduit dans les faits. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a bien créé un fonds pour les pertes et les préjudices, mais les détails et les modalités de mise en œuvre de ce fonds restent à déterminer. Les possibilités offertes par les formes innovantes de financement de l'action climatique devraient cibler les plus vulnérables, en réduisant au minimum les pertes de vies et de moyens de subsistance et en créant les emplois dont les pays africains ont tant besoin. Par exemple, à un prix de 120 dollars par tonne de dioxyde de carbone, les projets naturels d'élimination du carbone pourraient à eux seuls engendrer entre 15 milliards et 82 milliards de dollars par an, aider à créer de 35 millions à 167 millions d'emplois et améliorer les moyens de subsistance des communautés. De même, l'initiative « Grande Muraille bleue », lancée en 2021 pour accélérer et intensifier les actions de conservation des océans, pourrait permettre de débloquent des moyens de subsistance régénérateurs pour 70 millions de personnes dans la sous-région de l'océan Indien occidental.

C. Définir une voie de développement structurel qui soit juste et qui réponde aux besoins de la population

1. Orienter la transformation structurelle vers une voie riche en emplois

42. Les secteurs ayant une faible incidence sur la réduction de la pauvreté, à savoir l'extraction des ressources naturelles et les secteurs reposant sur les produits de base, continuent de dominer les économies africaines. L'accélération de l'expansion des secteurs à plus forte valeur ajoutée et riches en emplois aurait des retombées positives sur la réduction de la pauvreté, en augmentant les revenus et la consommation, et réduirait le risque de chocs futurs. L'Afrique doit considérablement développer son industrialisation et tirer parti des possibilités offertes par la ZLECAf. La réorientation consistant à passer de l'extraction des ressources minières à la création de valeur ajoutée, notamment en ce qui concerne les minéraux cruciaux pour lesquels, selon les prévisions, la demande devrait augmenter, offre un potentiel de création d'emplois verts. Il est également essentiel de transformer le secteur agricole, qui emploie la majorité des Africains, notamment grâce à une agriculture climatiquement rationnelle. La ZLECAf offre une occasion importante de promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles et de réduire l'insécurité alimentaire.

2. Mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine afin de réduire la pauvreté et les inégalités

43. On s'attend à ce que la mise en œuvre de la ZLECAf ait des retombées positives sur la réduction des inégalités et de la pauvreté en Afrique. Au niveau national, on s'attend à ce qu'elle aide à réduire les inégalités dans les pays africains, comme le laissent apparaître les projections selon lesquelles les coefficients de Gini des pays du continent devraient être plus faibles avec la ZLECAf que sans celle-ci. En particulier, le commerce numérique représente une occasion unique pour l'Afrique de libérer le potentiel de la ZLECAf en termes de croissance et de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Grâce au mécanisme de passation de marchés en commun, Africa Trade Exchange

améliorera l'accès des économies vulnérables aux marchandises de manière efficace et à des coûts du commerce moyens moindres. En prenant en compte les fournisseurs, en particulier les petites et moyennes entreprises, Africa Trade Exchange a le potentiel de promouvoir une voie de développement plus inclusive et peut contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités partout en Afrique.

D. Des réformes anticipées pour une architecture internationale du financement plus juste et plus inclusive

1. Réformer l'architecture et le cadre réglementaire de la dette au niveau international

44. Une révision du Cadre commun de traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette (Cadre commun) du Groupe des 20 et du Club de Paris est nécessaire pour le rendre plus efficace, plus limité dans le temps et plus transparent, et pour accorder un moratoire sur le service de la dette aux pays qui le demandent. Il est essentiel d'étendre l'éligibilité au Cadre commun aux pays à revenu intermédiaire, d'utiliser de manière plus audacieuse la politique du Fonds monétaire international (FMI) de prêts aux pays qui ont des arriérés, en fournissant ainsi aux pays débiteurs des financements dont ils ont tant besoin, et de réduire l'influence des créanciers récalcitrants. Le FMI peut jouer un rôle plus important dans l'architecture internationale de la dette, conformément à son mandat qui consiste à faciliter un plus grand dialogue entre débiteurs et créanciers, notamment en servant éventuellement de secrétariat pour le Cadre commun.

45. En outre, il est essentiel d'améliorer l'architecture internationale de la dette en renforçant la législation relative à la dette. Les principales juridictions qui émettent de la dette souveraine sont invitées à exiger des clauses renforcées d'action collective et de force majeure dans tous les contrats de dette souveraine et à mettre en œuvre une législation globale contre les fonds vautours dans les principaux pays créanciers. Il est essentiel de mettre en place, pour les agences de notation de crédit, un cadre réglementaire renforcé, qui exige une plus grande transparence dans les méthodes et les processus de notation, assure une supervision adéquate des agences et prévoit un mécanisme de recours externe équitable pour contester les notations.

2. Promouvoir la réorientation des droits de tirage spéciaux

46. Il est essentiel d'envisager les allocations de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI d'une manière analytique et fondée sur des règles, en vue de réduire la nature discrétionnaire et politique du processus d'allocation et de prendre en compte les besoins de liquidités des pays. Les annonces de réorientation des DTS devraient être honorées, afin d'apporter un soutien essentiel aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Les pays donateurs sont instamment invités à réorienter au moins 30 % de leurs allocations. Le FMI devrait également clarifier et rendre opérationnelle la disposition relative aux allocations en cas de faits majeurs inattendus. Il est en outre proposé d'assouplir les critères d'éligibilité au Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité et de sélection pour l'accès aux ressources du Fonds, d'accélérer l'opérationnalisation de celui-ci et de renforcer son rôle de catalyseur dans le financement vert, notamment s'agissant des conversions de créances en investissements écologiques, des produits financiers verts et des marchés des crédits carbone.

3. Revoir les outils pour faire face à la nature évolutive des chocs

47. La suspension des surtaxes du FMI sur les prêts non concessionnels pendant 2 à 3 ans permettrait aux pays africains de se remettre durablement de ces crises qui se chevauchent. Il est également important de rétablir les niveaux d'accès à la Facilité de crédit rapide et à l'instrument de financement rapide du FMI qui étaient en place pendant la pandémie. De façon plus générale, les pays africains devraient demander au FMI de rendre les limites d'accès moins restrictives dans l'ensemble. Plus précisément, les institutions financières internationales devraient élargir les conditions de faveur pour les prêts, prolonger la venue à échéance des financements, fournir davantage de ressources d'urgence et revigorer les boîtes à outils en réponse aux chocs mondiaux devenus plus fréquents, en tenant davantage compte des économies à revenu intermédiaire. À plus long terme, il est essentiel que le FMI s'attaque à l'inégalité inhérente au système des quotes-parts et augmente la part de l'Afrique lors de la prochaine révision des quotes-parts, en 2023.

VI. Conclusions

48. Les crises mondiales ont exacerbé les niveaux de pauvreté et d'inégalité qui étaient déjà élevés et persistants. Ces chocs, combinés à des facteurs structurels sous-jacents, ont aggravé encore plus les niveaux élevés de pauvreté et les niveaux élevés de vulnérabilité des non-pauvres face au risque de tomber dans la pauvreté. Si les inégalités de revenus ont été élevées et constantes tout au long des crises récentes, les inégalités de richesse ont été encore plus élevées. Les niveaux élevés d'inégalité et de pauvreté créent un cercle vicieux dans lequel des goulets d'étranglement structurels persistent, rendant la population africaine perpétuellement vulnérable face aux chocs tant économiques que non économiques.

49. Un redressement centré sur l'humain exige que l'on s'attaque aux facteurs de risque pour les ménages pauvres et vulnérables, tout en renforçant la capacité de ceux-ci à résister aux chocs futurs. La réduction des risques et le renforcement de la résilience face aux chocs futurs nécessiteront des actions à tous les niveaux - par les individus, les ménages, les communautés, les systèmes, les pays et le continent - pour réduire les chocs et les pressions, les atténuer, s'y adapter et s'en remettre, d'une manière qui réduise la vulnérabilité chronique et favorise la croissance inclusive. Une combinaison d'investissements préventifs pour disposer d'une couverture contre les risques et de mesures réactives pour en atténuer les répercussions négatives sera nécessaire, étant donné que l'on s'attend à une récurrence des chocs.

50. Sur la base des observations qui précèdent, les questions stratégiques clés suivantes peuvent être soulevées et faire l'objet de débats :

a) Quelles sont les expériences et les réussites des pays en matière d'optimisation des résultats de politiques macroéconomiques en faveur des pauvres et de l'inclusion de ceux-ci dans un contexte de crises récurrentes ?

b) Quelles mesures ont été couronnées de succès et quelles autres devraient être envisagées pour accélérer la création d'une voie de développement structurel qui favorise la résilience à long terme et réduise de manière mesurable la pauvreté et les inégalités ?

c) Quelles réformes urgentes sont nécessaires dans l'architecture internationale du financement pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique ?

d) Quelles sont les possibilités de financer des investissements visant à atténuer la vulnérabilité tant des pauvres que des non-pauvres face aux effets des chocs ? Comment les pays africains peuvent-ils tirer parti des possibilités de financement vert ?

e) Comment tirer parti de la ZLECAf pour accroître la résilience et l'inclusion économiques et réduire les vulnérabilités ?
